



♠ Aide ➤ Modification et annulation de vol ➤ Annuler une réservation

Quel montant me rembourse-t-on si j'annule ma réservation ?

Si vous annulez vous-même votre réservation, les frais ne vous seront pas remboursés. Par réservation, nous entendons votre (vos) billet(s) d'avion et d'éventuelles options comme la réservation de siège et les bagages en soute.

Il est possible de nous demander le remboursement des taxes d'aéroport que vous avez payées. Vous pouvez en faire la demande à travers notre <u>formulaire en ligne</u> ou en contactant notre <u>Service client</u>. La demande de remboursement des taxes est possible jusqu'à 5 ans après la date du vol.

Vous avez une assurance ? Nous vous invitons à prendre contact avec votre compagnie d'assurance qui, dans certains cas, peut procéder au remboursement de votre billet d'avion.

Avons-nous répondu à votre question ?*



Questions liées

- **>** Comment puis-je annuler ma réservation ?
- Comment obtenir un certificat d'annulation de réservation pour mon assurance ?

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question?